

P.A.J. - POLE ANIMATION JEUNESSE AUTORISATION PARENTALE GÉNÉRALES

ANNÉE 2024/2025

Je soussigné, _____

Père Mère Autre responsable (si l'enfant ne vit pas chez ses parents), précisez : _____

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant _____ né(e) le ____/____/____

Autorise mon enfant	Activités
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	À accéder à tout moment au P.A.J. en accès libre.
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	À accéder au P.A.J. sur des horaires spécifiques en accord avec la directrice ou le directeur(trice) adjoint(te).
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	À participer aux diverses activités réalisées par le PAJ (animations culturelles, sportives...) à Barentin, Rouen et ses proches environs, et, à utiliser les moyens de transport utilisés par le P.A.J, lors des déplacements : transport en commun (train, bus, métro) Véhicules (Car, Minibus, voiture...) - À pied - En vélo. ⚠ Pour les sorties à la journée, les veillées, en dehors de l'agglomération, une autorisation parentale spécifique vous sera demandée.
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	À quitter la structure pour rentrer seul à la maison. Si vous n'autorisez pas votre enfant à rentrer seul, veuillez préciser les coordonnées des personnes autorisées à venir le chercher : Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

En signant cette autorisation, vous vous engagez :

1. À avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités de fonctionnement du Pôle Animation Jeunesse
2. À bien posséder une assurance responsabilité civile et individuelle accident pour votre enfant, à jour,
3. À certifier que votre enfant n'a pas de contre-indication médicale à la pratique d'activités « d'animations sportives »,
4. S'engager à informer le P.A.J de toute modification importante : téléphone, adresse, santé, contre-indication sportive, même passagère....

RAPPEL :

- Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs pendant la durée des activités proposées.
- En dehors des horaires prévus, et lorsque les jeunes **sont autorisés à quitter la structure**, ils sont sous la responsabilité des parents.

Fait le

Signature*
Père

Signature*
Mère

Signature*
Autre responsable

